

Fiche de spécifications		
<i>Processus</i> : P7 – Redressement	<i>Programmes</i> : R1 et R2A	<i>Niveau</i> : Individu
Variables relatives à la nationalité : Indicatrice de la personne de référence du ménage : IPRM Indicateurs de nationalité : INAT1, INAT2 et INATDETAIL Nationalités étrangères : NATE1 et NATE2		
<i>Date de validité</i> : 03/07/2026		

Ces variables sont traitées dans les programmes R1 pour les individus de 18 ans et plus et R2A pour les individus de 17 ans et moins.

Si les réponses sont cohérentes, le redressement de R1 ne remet pas en cause la déclaration de nationalité des individus de 18 ans et plus.

Par contre, les variables de nationalité d'un mineur de 17 ans ou moins doivent être cohérentes avec celles de ses parents :

- un enfant de 12 ans ou moins né en France, de parents étrangers et nés à l'étranger, est reclassé de nationalité étrangère uniquement.
- un mineur de 13 ans ou plus né en France, de parents étrangers et nés à l'étranger, est reclassé de nationalité française par acquisition uniquement, sauf s'il se déclare de nationalité étrangère également.

Rappels généraux

➤ Toute unité cohérente du champ a une modalité redressée identique à la modalité déclarée de la variable concernée. On procède à un redressement si l'unité appartient à une région d'incohérence.

➤ Lorsqu'on redresse une variable par hot-deck, la recherche du donneur s'effectue dans l'ensemble des unités du champ, cohérentes pour cette variable, en choisissant celui dont l'identifiant est le plus proche parmi les unités déjà traitées (proche au sens DEPCOM_CODE!!ZC!!ADR_RANG!! LOG_RANG pour une variable de niveau logement ; au sens DEPCOM_CODE!!ZC!!ADR_RANG!! LOG_RANG!!IND_RANG pour une variable de niveau individu).

➤ Bien que codée, **une nationalité déclarée ne correspond pas nécessairement à une unique nationalité de la norme ISO. Dans ce cas, on qualifie son code d'ambigu.**

Les nationalités déclarées ambiguës figurent dans la table de passage PAYSAT_CODAGE_DETAIL, pour TYPE_FREQ = N. On impute à chaque nationalité ambiguë (PAYS_GROUPE) une unique nationalité selon un tirage aléatoire proportionnel à une variable.

Algorithme du tirage proportionnel : un code ambigu est associé à N codes officiels dans la table de passage PAYSAT_CODAGE_DETAIL.

Dans cette table, chaque code officiel est associé à la somme de sa probabilité d'être tiré et des probabilités de tirage des codes officiels précédents (quel que soit l'ordre de tri). Si i est un code officiel, on note cette somme $S(i) = (P(1) + P(2) + \dots + P(i-1) + P(i))$; dans la table, la variable somme est FREQ qui correspond à la taille de la zone.

On génère un nombre u selon une loi uniforme sur $[0, 1]$. On tire le code officiel j si $S(j-1) \leq u < S(j)$.

Par exemple, pour une zone ambiguë à 3 codes officiels :

Table de passage		
Zone ambiguë	Code officiel 1	$S1=P1$
Zone ambiguë	Code officiel 2	$S2=P1+P2$
Zone ambiguë	Code officiel 3	$S3=P1+P2+P3=1$

En générant u , on choisit le :

- code officiel 1 si $u < S1$
- code officiel 2 si $S1 \leq u < S2$
- code officiel 3 si $u \geq S2$

Champ des individus

Dans le programme R1, les variables des indicateurs de nationalité n'ont de sens que pour les individus non supprimés¹ ($I_ANAI_R \neq SU4$ et $SU5$) de 18 ans et plus ($AGER_R \geq 18$). De plus, celles des nationalités étrangères n'ont de sens que pour les individus ayant une nationalité étrangère ($INAT2_R = 1$).

Dans le programme R2A, les variables de nationalité n'ont de sens que pour les individus non supprimés ($I_ANAI_R \neq SU4$ et $SU5$) de 17 ans et moins ($AGER_R < 18$). De plus, celles des nationalités étrangères n'ont de sens que pour les individus ayant une nationalité étrangère ($INAT2_R = 1$). Les variables de nationalité des individus non supprimés de 18 ans et plus ont déjà été redressées et ne sont pas mises hors champ.

La valeur des individus hors-champs (ni traité par R1, ni traité par R2A) est « / ».

Définition

L'indicateur de nationalité française déclaré ($INAT1_X$) porte uniquement sur le champ des individus ayant répondu avec le questionnaire Internet ($TYPOL = 1$), alors que les indicateurs redressés ($INAT1_R$ et $INAT2_R$) portent sur l'ensemble des répondants du champ, y compris les individus ayant répondu avec le questionnaire papier ($TYPOL = 0$).

Indicateur de nationalité française déclaré ($INAT1_X$)	
Modalité	Signification
1	Oui
0	Non

Indicateur de nationalité française redressé ($INAT1_R$)	
Modalité	Signification
11	Oui, né(e) français(e)
12	Oui, devenu(e) français(e)
00	Non

Indicateur de nationalité étrangère ($INAT2_R$)	
Modalité	Signification
1	Oui
0	Non

¹Individus nés pendant ou après la collecte avec un bulletin individuel (BI) trop peu rempli (voir fiche 5.5-JNAI-MNAI-ANAI).

Indicateur de nationalité détaillé redressé (INATDETAIL)	
Modalité	Signification
100	De nationalité française né(e) français(e), sans nationalité étrangère
010	De nationalité française devenu(e) français(e), sans nationalité étrangère
001	De nationalité étrangère, sans la nationalité française
101	De nationalité française né(e) français(e), avec nationalité étrangère
011	De nationalité française devenu(e) français(e), avec nationalité étrangère

Les modalités des nationalités étrangères codées (NATE1_C_C et NATE2_C_C) et redressées (NATE1_C_R et NATE2_C_R) sont identiques :

Nationalités étrangères 1 (NATE1) et 2 (NATE2)	
Modalité	Signification
Code sur 3 positions	Nationalité

Règles de gestion et hypothèses de redressement

Si au moins une nationalité étrangère est codée avec un code de nationalité étrangère (NATE1_C_C et/ou NATE2_C_C valorisée avec code de nationalité étrangère), l'individu a une nationalité étrangère (INAT2_R = 1).

La ou les nationalités étrangères sont redressées (NATE1_C_R et/ou NATE2_C_R valorisée) si et seulement si l'individu a une nationalité étrangère (INAT2_R = 1).

Si une nationalité étrangère est redressée (NATE1_C_R ou NATE2_C_R valorisée), elle ne sera pas française (250).

Dans certains cas, la nationalité étrangère se déduit du pays de naissance (PNAI_C_R).

La nationalité étrangère congolaise peut relever de la République du Congo ou de la République démocratique du Congo : le pays de naissance permet de distinguer les deux nationalités.

Création de l'indicateur de nationalité étrangère déclarée (INATE), variable intermédiaire des programmes R1 et R2A

L'indicateur de nationalité étrangère déclarée (INATE) indique la présence d'une nationalité étrangère déclarée codée avec un code de nationalité étrangère. Il est construit à partir des variables NATE1_C_C et NATE2_C_C de la manière suivante :

SI NATE1_C_C est codée avec un code de nationalité étrangère, alors INATE = 1

SINON SI NATE2_C_C est codée avec un code de nationalité étrangère, alors INATE = 1

SINON INATE = 0

Indicateur de nationalité étrangère (INATE)	
Modalité	Signification
1	L'individu a déclaré au moins une nationalité étrangère codée avec un code de nationalité étrangère (NATE1_C_C et/ou NATE2_C_C valorisée avec un code de nationalité étrangère)
0	L'individu n'a pas déclaré de nationalité étrangère codée avec un code de nationalité étrangère (ni NATE1_C_C, ni NATE2_C_C ne sont valorisées avec un code de nationalité étrangère)

Création de l'indicateur de nationalité détaillé bis (INATDETAIL_X_BIS), variable intermédiaire des programmes R1 et R2A

L'indicateur de nationalité détaillé déclaré (INATDETAIL_X) est « nettoyé » avant son redressement pour obtenir la variable INATDETAIL_X_BIS sur 3 caractères.

SI le 1^{er} caractère de INATDETAIL_X est « 2 » ou « 3 », alors le 1^{er} caractère de INATDETAIL_X_BIS est « 0 ». **SINON** le 1^{er} caractère de INATDETAIL_X_BIS est le 1^{er} caractère de INATDETAIL_X.

SI le 2^e caractère de INATDETAIL_X est « 2 » ou « 3 », alors le 2^e caractère de INATDETAIL_X_BIS est « 0 ». **SINON** le 2^e caractère de INATDETAIL_X_BIS est le 2^e caractère de INATDETAIL_X.

SI le 3^e caractère de INATDETAIL_X est « 2 » ou « 3 », alors le 3^e caractère de INATDETAIL_X_BIS est « 0 ». **SINON** le 3^e caractère de INATDETAIL_X_BIS est le 3^e caractère de INATDETAIL_X.

Action d'imputation sur l'indicateur de nationalité détaillé bis (INATDETAIL_X_BIS) dans le programme R1

Ce traitement concerne uniquement les individus de 18 ans et plus. Au préalable, on lève l'ambiguïté des nationalités étrangères ambiguës.

Indicateur de redressement de l'indicateur de nationalité détaillé (I_INATDETAIL_R)	
Modalité	Signification
1A	L'indicateur de nationalité détaillé déclaré bis (INATDETAIL_X_BIS) n'indique aucune nationalité et l'individu a répondu avec le questionnaire papier (TYPOL = 0).
1B	L'indicateur de nationalité détaillé déclaré bis (INATDETAIL_X_BIS) n'indique aucune nationalité et l'individu a répondu avec le questionnaire Internet (TYPOL = 1).
2A	L'indicateur de nationalité détaillé déclaré bis (INATDETAIL_X_BIS) indique une nationalité française, à la fois de naissance et par acquisition, et n'indique pas de nationalité étrangère.
2B	L'indicateur de nationalité détaillé déclaré bis (INATDETAIL_X_BIS) indique une nationalité française, à la fois de naissance et par acquisition, et indique également une nationalité étrangère.
3	L'indicateur de nationalité détaillé déclaré bis (INATDETAIL_X_BIS) indique uniquement une nationalité étrangère, alors que l'indicateur de nationalité française déclaré indique une nationalité française (INAT1_X = 1).
4	L'indicateur de nationalité détaillé déclaré bis (INATDETAIL_X_BIS) indique uniquement une nationalité française (de naissance ou par acquisition), alors que l'indicateur de nationalité étrangère indique la présence d'une nationalité étrangère (INATE = 1).
C	Valeur cohérente

➤ Région d'incohérence 1A (I_INATDETAIL_R = 1A)

INATDETAIL_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même indicateur de lieu de naissance (ILN_R), de même indicateur de nationalité étrangère (INATE) et de même type de collecte (TYPOL).

En cas d'absence de donneur, si l'individu est né en France (ILN_R = 1), alors il est de nationalité française à la naissance uniquement (INATDETAIL_R ← 100), sinon il est de nationalité étrangère uniquement (INATDETAIL_R ← 001).

➤ **Région d'incohérence 1B (I_INATDETAIL_R = 1B)**

SI l'individu déclare être de nationalité française (INAT1_X = 1) et qu'il est né en France (ILN_R = 1), alors l'individu est de nationalité française à la naissance uniquement (INATDETAIL_R ← 100).

SINON SI l'individu déclare être de nationalité française (INAT1_X = 1) et qu'il est né à l'étranger (ILN_R = 2), alors l'individu est de nationalité française par acquisition uniquement (INATDETAIL_R ← 010).

SINON INATDETAIL_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même indicateur de lieu de naissance (ILN_R) et de même type de collecte (TYPCOL).

En cas d'absence de donneur, si l'individu est né en France (ILN_R = 1), alors il est de nationalité française à la naissance uniquement (INATDETAIL_R ← 100), sinon il est de nationalité étrangère uniquement (INATDETAIL_R ← 001).

➤ **Région d'incohérence 2A (I_INATDETAIL_R = 2A)**

SI l'individu est né en France (ILN_R = 1) et que l'indicateur de nationalité étrangère indique la présence d'une nationalité étrangère (INATE = 1), alors il est de nationalité française à la naissance et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 101).

SINON SI l'individu est né en France (ILN_R = 1) et que l'indicateur de nationalité étrangère n'indique pas la présence d'une nationalité étrangère (INATE = 0), alors il est de nationalité française à la naissance uniquement (INATDETAIL_R ← 100).

SINON SI l'individu est né à l'étranger (ILN_R = 2) et que l'indicateur de nationalité étrangère indique la présence d'une nationalité étrangère (INATE = 1), alors il est de nationalité française par acquisition et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 011).

SINON, l'individu est de nationalité française par acquisition uniquement (INATDETAIL_R ← 010).

➤ **Région d'incohérence 2B (I_INATDETAIL_R = 2B)**

Si l'individu est né en France (ILN_R = 1), alors il est de nationalité française à la naissance et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 101), sinon il est de nationalité française par acquisition et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 011).

➤ **Région d'incohérence 3 (I_INATDETAIL_R = 3)**

Si l'individu est né en France (ILN_R = 1), alors il est de nationalité française à la naissance et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 101), sinon il est de nationalité française par acquisition et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 011).

➤ **Région d'incohérence 4 (I_INATDETAIL_R = 4)**

Si l'individu déclare être de nationalité française à la naissance (INATDETAIL_X_BIS = 100), alors il est de nationalité française à la naissance et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 101), sinon il est de nationalité française par acquisition et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 011).

➤ **Région d'incohérence C (I_INATDETAIL_R = C)**

INATDETAIL_R ← INATDETAIL_X_BIS

Action de codage des indicateurs de nationalité française (INAT1_R) et étrangère (INAT2_R) redressés dans le programme R1

Ce traitement concerne uniquement les individus de 18 ans et plus.

Les valeurs redressées des indicateurs de nationalité française (INAT1_R) et étrangères (INAT2_R) sont déduites de celle de l'indicateur de nationalité détaillé redressé (INATDETAIL_R).

Codage de INAT1_R et INAT2_R à partir de INATDETAIL_R				
	INATDETAIL_R		INAT1_R	INAT2_R
si	100	alors	11	0
	010		12	0
	001		00	1
	101		11	1
	011		12	1

Action d'imputation sur les nationalités étrangères (NATE1_C_C et NATE2_C_C) dans le programme R1

Ce traitement concerne uniquement les individus de 18 ans et plus ayant une nationalité étrangère (INAT2_R = 1).

Indicateur de redressement des nationalités étrangères (I_NATE_R)	
Modalité	Signification
1	Aucune nationalité étrangère (ni NATE1_C_C, ni NATE2_C_C) n'est codée avec un code de nationalité étrangère.
2	La nationalité étrangère 2 (NATE2_C_C) est codée avec un code de nationalité étrangère alors que la nationalité étrangère 1 (NATE1_C_C) ne l'est pas.
3	Les nationalités étrangères 1 et 2 sont codées avec le même code de nationalité étrangère (NATE1_C_C = NATE2_C_C).
4	La nationalité étrangère 2 (NATE2_C_C) est codée avec un code de nationalité française tandis que la nationalité étrangère 1 (NATE1_C_C) est codée avec un code de nationalité étrangère.
C	Valeur cohérente

➤ Région d'incohérence 1 (I_NATE_R = 1)

La nationalité étrangère 2 redressée (NATE2_C_R) n'est pas valorisée.

SI l'individu est né à l'étranger (ILN_R = 2), on impute la nationalité étrangère 1 par la nationalité correspondant à son pays de naissance (NATE1_C_R ← code nationalité correspondant à PNAI_C_R).

SINON (l'individu est né en France (ILN_R = 1)) NATE1_C_R ← hot deck parmi les donneurs potentiels de nationalité étrangère (INAT2_R = 1), de même indicateur de lieu de naissance (ILN_R) et de même type de collecte (TYP COL).

En cas d'absence de donneur, on impute la nationalité étrangère 1 par « Portugais » (NATE1_C_R ← 620).

➤ Région d'incohérence 2 (I_NATE_R = 2)

La nationalité étrangère 1 redressée est valorisée par la nationalité étrangère 2 codée (NATE1_C_R ← NATE2_C_C) et la nationalité étrangère 2 redressée (NATE2_C_R) n'est pas valorisée.

➤ **Région d'incohérence 3 (I_NATE_R = 3)**

La nationalité étrangère 1 redressée est valorisée par la nationalité étrangère 1 codée (NATE1_C_R ← NATE1_C_C) et la nationalité étrangère 2 redressée (NATE2_C_R) n'est pas valorisée.

➤ **Région d'incohérence 4 (I_NATE_R = 4)**

La nationalité étrangère 1 redressée est valorisée par la nationalité étrangère 1 codée (NATE1_C_R ← NATE1_C_C) et la nationalité étrangère 2 redressée (NATE2_C_R) n'est pas valorisée.

Traitement supplémentaire sur les nationalités redressées étrangères (NATE1_C_R et NATE2_C_R) dans le programme R1

Dans le cas du libellé « CONGOLAIS », le codage de la nationalité génère systématiquement le code 178 (République du Congo) alors que dans un certain nombre de cas, il s'agit en réalité d'individus ayant une nationalité relative à la République démocratique du Congo (code 180). Cette erreur est corrigée sur tous les individus, quel que soit leur âge, en tenant compte du libellé du pays de naissance (PNAI_C_R) et en veillant à ne pas générer un doublon de nationalités entre les variables NATE1_C_R et NATE2_C_R.

SI NATE1_C_R = 178 **ET** PNAI_C_R = 180 **ET** NATE2_C_R ≠ 180 **ALORS** NATE1_C_R ← 180
SI NATE2_C_R = 178 **ET** PNAI_C_R = 180 **ET** NATE1_C_R ≠ 180 **ALORS** NATE2_C_R ← 180

Création du croisement de la nationalité et du lieu de naissance d'un ménage (ADMEN), variable intermédiaire du programme R2A

La nationalité et lieu de naissance d'un ménage (ADMEN) attribue une nationalité et un lieu de naissance à un logement ordinaire (LNATUR = L1) et à tous les individus de ce logement. Cette variable est utilisée pour le redressement des variables de nationalité (INATDETAIL_R, NATE1_C_R et NATE2_C_R) des mineurs uniquement (AGER_R < 18).

Un « adulte » est un individu âgé de 18 ans ou plus (AGER_R > 17) ; on dispose de leur indicateur de nationalité détaillé redressé (INATDETAIL_R) issu du programme R1.

SI le logement n'est pas un logement ordinaire, alors ADMEN ← blanc

SINON SI le logement ne comporte aucun adulte, alors ADMEN ← 0

SINON (au moins un adulte dans le logement),

SI tous les adultes sont de nationalité étrangère uniquement (INAT1_R = 00 et INAT2_R = 1) et nés à l'étranger (ILN_R = 2), alors ADMEN ← 1

SI tous les adultes sont de nationalité étrangère uniquement (INAT1_R = 00 et INAT2_R = 1) et au moins un est né en France (ILN_R = 1), alors ADMEN ← 2

SINON (au moins un adulte a la nationalité française (INAT1_R = 11 ou 12)) ADMEN ← 3

Nationalité et lieu de naissance d'un ménage (ADMEN)	
Modalité	Signification
0	Pas d'adulte (AGER_R > 17) dans le ménage
1	Tous les adultes sont de nationalité étrangère uniquement et sont nés à l'étranger (INAT1_R = 00, INAT2_R = 1 et ILN_R = 2)
2	Tous les adultes sont de nationalité étrangère uniquement et au moins un est né en France (INAT1_R = 00, INAT2_R = 1 et ILN_R = 1)
3	Au moins un adulte a la nationalité française (INAT1_R = 11 ou 12)
blanc	Logement non ordinaire

Création de la personne de référence du ménage (IPRM_R), variable intermédiaire

La personne de référence du ménage (IPRM_R) est utilisée pour le redressement des variables de nationalité étrangères (NATE1_C_R et NATE2_C_R) et de l'indicateur et de la commune de résidence antérieure (IRAN_R et CRAN_C_R). Il est calculé pour les individus non supprimés (I_ANAI_R ≠ SU4 et SU5) d'un logement ordinaire (CPOP_R = 01).

Indicateur de la personne de référence du ménage (IPRM_R)	
Modalité	Signification
0	N'est pas la personne de référence du ménage
1	Personne de référence du ménage

La relation entre deux individus (RELATION) simplifie l'écriture de l'algorithme de calcul. Si la différence des années de naissance des deux individus est strictement supérieure à 15 ans ($| \text{ANAI_R1} - \text{ANAI_R2} | > 15$), alors ils sont en « Filiation ». Sinon, s'ils ont chacun 18 ans ou plus ($\text{AnnéeCol} - \text{ANAI_R} \geq 18$) ou s'ils sont chacun mariés ($\text{MATR_R} = 1$), pacsés ($\text{MATR_R} = 2$) ou en concubinage ou union libre ($\text{MATR_R} = 3$), alors ils sont en « Couple »². Sinon ils sont dans une « Autre » relation.

Relation entre deux individus (RELATION)	
Modalité	Signification
Filiation	Affiliés l'un à l'autre
Couple	En couple
Autre	Autre relation

Si le ménage ne compte qu'un individu, c'est la personne de référence.

Sinon, on trie les individus du ménage par ordre croissant selon l'année de naissance (ANAI_R) puis par rang (IND_RANG)³. Pour les ménages de plus de 3 individus, on se limite aux 3 premiers individus.

Si le ménage compte 2 individus, la personne de référence se déduit de la relation :

Filiation	Couple	Autres types
Le premier	L'homme parmi 1, 2 ou le premier si de même sexe	L'actif de plus petit rang parmi 1, 2 ou, à défaut d'actif, le premier

Si le ménage compte 3 individus ou plus, la personne de référence se déduit des relations entre le 1^{er} et le 2^e et entre le 2^e et le 3^e.

		Relation 2		
		Filiation	Couple	Autres types
Relation 1	Filiation	Le deuxième	l'homme parmi 2, 3 ou plus âgé si de même sexe	Le premier
	Couple	l'homme parmi 1, 2 ou le premier si de même sexe	l'homme parmi 1, 2 ou le premier si de même sexe	l'homme parmi 1, 2 ou le premier si de même sexe
	Autres types	l'actif de plus petit rang parmi les 3 ou, à défaut d'actif, le premier	l'homme parmi 2, 3 ou le deuxième si de même sexe	l'actif de plus petit rang parmi les 3 ou, à défaut d'actif, le premier

L'indicateur de la personne de référence prend la modalité 1, la modalité 0 pour les autres.

²Dans la mesure où il faut avoir 18 ans pour être marié, pacsé ou en union libre, la condition sur l'âge n'apporte rien.

³Les individus de même année de naissance sont triés du plus petit au plus grand rang.

Création de l'âge en 3 tranches (TAGE3), variable intermédiaire du programme R2A

Un mineur étranger né en France peut demander sa naturalisation à partir de 13 ans. Le redressement des variables de nationalité dépend de cet âge pivot. L'âge en 3 tranches (TAGE3) est utilisé pour le redressement des variables de nationalité (INATDETAIL_R, NATE1_C_R et NATE2_C_R) uniquement.

Âge en 3 tranches (TAGE3)	
Modalité	Signification
1	AGER_R ≤ 12
2	13 ≤ AGER_R ≤ 17
3	AGER ≥ 18

Action d'imputation sur l'indicateur de nationalité détaillé (INATDETAIL_X_BIS) dans le programme R2A

Ce traitement concerne uniquement les individus de 17 ans et moins. On ajoute des régions d'incohérence à cet indicateur de redressement.

Indicateur de redressement de l'indicateur de nationalité détaillé (I_INATDETAIL_R)	
Modalité	Signification
MI1	Individu de 17 ans ou moins dont l'indicateur de nationalité détaillé (INATDETAIL_X_BIS) n'indique aucune nationalité ou est différent des modalités connues alors qu'il est né à l'étranger (ILN_R = 2).
MI2	Individu de 12 ans ou moins (TAGE3 = 1) dont l'indicateur de nationalité détaillé (INATDETAIL_X_BIS) n'indique aucune nationalité ou est différent des modalités connues alors qu'il est né en France (ILN_R = 1) et que ses parents sont de nationalité étrangère uniquement et sont nés à l'étranger (ADMEN = 1).
MI3	Individu de 13 à 17 ans (TAGE3 = 2) dont l'indicateur de nationalité détaillé (INATDETAIL_X_BIS) n'indique aucune nationalité ou est différent des modalités connues alors qu'il est né en France (ILN_R = 1) et que ses parents sont de nationalité étrangère uniquement et sont nés à l'étranger (ADMEN = 1).
MI4	Individu de 17 ans ou moins dont l'indicateur de nationalité détaillé (INATDETAIL_X_BIS) n'indique aucune nationalité ou est différent des modalités connues alors qu'il est né en France (ILN_R = 1) et qu'au moins un de ses parents est né en France ou a la nationalité française (ADMEN = 2 ou 3).
MI5	Individu de 17 ans ou moins dont l'indicateur de nationalité détaillé (INATDETAIL_X_BIS) n'indique aucune nationalité ou est différent des modalités connues alors qu'il ne réside pas dans un logement ordinaire (ADMEN non renseigné) ou qu'il réside dans un logement ordinaire où tous les individus sont mineurs (ADMEN = 0).
MI6	Individu de 12 ans ou moins (TAGE3 = 1) né en France (ILN_R = 1) se déclarant de nationalité française (INATDETAIL_X_BIS = 100, 010, 101 ou 011) alors que ses parents sont de nationalité étrangère uniquement et sont nés à l'étranger (ADMEN = 1).
MI7	Individu de 12 ans ou moins (TAGE3 = 1) né en France (ILN_R = 1) se déclarant de nationalité française par acquisition (INATDETAIL_X_BIS = 010 ou 011) alors qu'au moins un de ses parents est né en France ou a la nationalité française (ADMEN = 2 ou 3).
MI8	Individu de 13 à 17 ans (TAGE3 = 2) né en France (ILN_R = 1) se déclarant de nationalité française à la naissance (INATDETAIL_X_BIS = 100 ou 101) alors que ses parents sont de nationalité étrangère uniquement et nés à l'étranger (ADMEN = 1).
MI9	Individu de 12 ans ou moins (TAGE3 = 1) dont l'indicateur de nationalité détaillé (INATDETAIL_X_BIS) indique uniquement une nationalité étrangère, alors que l'indicateur de nationalité française indique une nationalité française (INAT1_X = 1) et qu'au moins un de ses parents est né en France ou a la nationalité française (ADMEN = 2 ou 3).

MI10	Individu de 13 à 17 ans (TAGE3 = 2) dont l'indicateur de nationalité détaillé (INATDETAIL_X_BIS) indique uniquement une nationalité étrangère, alors que l'indicateur de nationalité française indique une nationalité française (INAT1_X = 1).
MI11	Individu de 17 ans ou moins dont l'indicateur de nationalité détaillé (INATDETAIL_X_BIS) indique uniquement une nationalité française (de naissance ou par acquisition), alors qu'au moins une nationalité étrangère (NATE1_C_C et/ou NATE2_C_C) est codée avec un code de nationalité étrangère.
C	Valeur cohérente

➤ **Région d'incohérence MI1 (I_INATDETAIL_R = MI1)**

INATDETAIL_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même âge en 3 tranches (TAGE3) et nés à l'étranger (ILN_R = 2).

En cas d'absence de donneur, on impute l'indicateur de nationalité par « De nationalité étrangère, sans la nationalité française » (INATDETAIL_R ← 001).

➤ **Région d'incohérence MI2 (I_INATDETAIL_R = MI2)**

Ce mineur, né étranger par définition, n'a pas pu être naturalisé parce qu'il a moins de 13 ans : il est de nationalité étrangère uniquement (INATDETAIL_R ← 001).

➤ **Région d'incohérence MI3 (I_INATDETAIL_R = MI3)**

Ce mineur, né étranger par définition, a très probablement été naturalisé parce qu'il a 13 ans ou plus : **S'IL** déclare au moins une nationalité étrangère codée avec un code de nationalité étrangère (NATE1_C_C et/ou NATE2_C_C), on le suppose de nationalité française par acquisition et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 011).

SINON on le suppose de nationalité française par acquisition uniquement (INATDETAIL_R ← 010).

➤ **Région d'incohérence MI4 (I_INATDETAIL_R = MI4)**

Ce mineur est de nationalité française à la naissance uniquement (INATDETAIL_R ← 100).

➤ **Région d'incohérence MI5 (I_INATDETAIL_R = MI5)**

INATDETAIL_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même indicateur de lieu de naissance (ILN_R).

En cas d'absence de donneur, on impute l'indicateur de nationalité par français de naissance (INATDETAIL_R ← 100).

➤ **Région d'incohérence MI6 (I_INATDETAIL_R = MI6)**

Ce mineur, né étranger par définition, n'a pas pu être naturalisé parce qu'il a moins de 13 ans : il est de nationalité étrangère uniquement (INATDETAIL_R ← 001).

➤ **Région d'incohérence MI7 (I_INATDETAIL_R = MI7)**

SI le mineur se déclare de nationalité française par acquisition uniquement (INATDETAIL_X_BIS = 010), alors il est de nationalité française à la naissance uniquement (INATDETAIL_R ← 100).

SINON il est de nationalité française à la naissance et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 101).

➤ **Région d'incohérence MI8 (I_INATDETAIL_R = MI8)**

Ce mineur, né étranger par définition, a très probablement été naturalisé parce qu'il a 13 ans ou plus : **S'IL** déclare au moins une nationalité étrangère codée avec un code de nationalité étrangère (NATE1_C_C et/ou NATE2_C_C), on le suppose de nationalité française par acquisition et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 011).

SINON on le suppose de nationalité française par acquisition uniquement (INATDETAIL_R ← 010).

➤ **Région d'incohérence MI9 (I_INATDETAIL_R = MI9)**

Si le mineur est né en France (ILN_R = 1), alors il est de nationalité française à la naissance et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 101), sinon il est de nationalité française par acquisition et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 011).

➤ **Région d'incohérence MI10 (I_INATDETAIL_R = MI10)**

Si le mineur est né en France (ILN_R = 1), alors il est de nationalité française à la naissance et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 101), sinon il est de nationalité française par acquisition et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 011).

➤ **Région d'incohérence MI11 (I_INATDETAIL_R = MI11)**

Si le mineur déclare être de nationalité française à la naissance (INATDETAIL_X_BIS = 100), alors il est de nationalité française à la naissance et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 101), sinon il est de nationalité française par acquisition et de nationalité étrangère (INATDETAIL_R ← 011).

➤ **Région d'incohérence C (I_INATDETAIL_R = C)**

INATDETAIL_R ← INATDETAIL_X_BIS

Action de codage des indicateurs de nationalité française (INAT1_R) et étrangère (INAT2_R) redressées dans le programme R2A

Ce traitement concerne uniquement les individus de 17 ans et moins.

Les valeurs redressées des indicateurs de nationalité française (INAT1_R) et étrangères (INAT2_R) sont déduites de celle de l'indicateur de nationalité détaillé redressé (INATDETAIL_R).

Codage de INAT1_R et INAT2_R à partir de INATDETAIL_R				
	INATDETAIL_R		INAT1_R	INAT2_R
si	100	alors	11	0
	010		12	0
	001		00	1
	101		11	1
	011		12	1

Création de la nationalité du ménage (NATM), variable intermédiaire du programme R2A

Le redressement des nationalités étrangères des mineurs (NATE1_C_R et NATE2_C_R) dépend de celles de ses parents. La nationalité du ménage (NATM) est utilisée pour ces redressements uniquement. On ne calcule la nationalité du ménage (NATM) que pour les logements ordinaires où réside au moins un individu majeur (LNATUR_R = L1 et ADMEN = 1, 2 ou 3).

SI la personne de référence du logement (IPRM_R = 1) est majeure (AGER_R ≥ 18) et a une nationalité étrangère (INAT2_R = 1), on reprend la nationalité étrangère 1 de la personne de référence (NATM ← NATE1_C_R).

SINON SI une ou plusieurs autres personnes du logement sont majeures (AGER ≥ 18) et ont une nationalité étrangère (INAT2_R = 1), on reprend la nationalité étrangère 1 de la personne la plus âgée (NATM ← NATE1_C_R).

SINON on ne valorise pas la nationalité du ménage (NATM ← blanc).

Nationalité du ménage (NATM)	
Modalité	Signification
Code sur 3 positions	Nationalité étrangère du ménage codée

Action d'imputation sur les nationalités étrangères (NATE1_C_C et NATE2_C_C) dans le programme R2A

On lève l'ambiguïté des nationalités étrangères ambiguës uniquement pour les individus de 17 ans et moins. Les régions d'incohérence sont identiques à celles de l'indicateur de redressement des nationalités étrangères pour les individus de 18 ans et plus du programme R1.

Ce traitement concerne uniquement les individus de 17 ans et moins ayant une nationalité étrangère (INAT2_R = 1).

Indicateur de redressement des nationalités étrangères (I_NATE_R)	
Modalité	Signification
1	Aucune nationalité étrangère (ni NATE1_C_C, ni NATE2_C_C) n'est codée avec un code de nationalité étrangère.
2	La nationalité étrangère 2 (NATE2_C_C) est codée avec un code de nationalité étrangère alors que la nationalité étrangère 1 (NATE1_C_C) ne l'est pas.
3	Les nationalités étrangères 1 et 2 sont codées avec le même code de nationalité étrangère (NATE1_C_C = NATE2_C_C).
4	La nationalité étrangère 2 (NATE2_C_C) est codée avec un code de nationalité française tandis que la nationalité étrangère 1 (NATE1_C_C) est codée avec un code de nationalité étrangère.
C	Valeur cohérente

➤ Région d'incohérence 1 (I_NATE_R = 1)

La nationalité étrangère 2 redressée (NATE2_C_R) n'est pas valorisée.

SI les parents du mineur sont dans un logement ordinaire (ADMEN = 1, 2 ou 3), on impute la nationalité étrangère 1 du mineur par la nationalité du ménage (NATE1_C_R ← NATM) si celle-ci est étrangère (NATM est renseignée).

SINON (NATM non valorisée car française), NATE1_C_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de nationalité étrangère (INAT2_R = 1), de même indicateur de lieu de naissance (ILN_R) et de même type de collecte (TYPCOL).

En cas d'absence de donneur, on impute la nationalité étrangère 1 par « Portugais » (NATE1_C_R ← 620).

SI le mineur est né à l'étranger (ILN_R = 2) et qu'il n'y a pas d'adulte dans le logement ou que le logement est une communauté (ADMEN = blanc ou 0), on impute la nationalité étrangère 1 du mineur par la nationalité correspondant à son pays de naissance (NATE1_C_R ← code nationalité correspondant à PNAI_C_R).

SI le mineur est né en France (ILN_R = 1) et qu'il n'y a pas d'adulte dans le logement ou que le logement est une communauté (ADMEN = blanc ou 0), NATE1_C_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de nationalité étrangère (INAT2_R = 1), de même indicateur de lieu de naissance (ILN_R) et de même type de collecte (TYPCOL).

En cas d'absence de donneur, on impute la nationalité étrangère 1 par « Portugais » (NATE1_C_R ← 620).

➤ Région d'incohérence 2 (I_NATE_R = 2)

La nationalité étrangère 1 redressée est valorisée par la nationalité étrangère 2 codée (NATE1_C_R ← NATE2_C_C) et la nationalité étrangère 2 redressée (NATE2_C_R) n'est pas valorisée.

➤ Région d'incohérence 3 (I_NATE_R = 3)

La nationalité étrangère 1 redressée est valorisée par la nationalité étrangère 1 codée (NATE1_C_R ← NATE1_C_C) et la nationalité étrangère 2 redressée (NATE2_C_R) n'est pas valorisée.

➤ **Région d'incohérence 4 (I_NATE_R = 4)**

La nationalité étrangère 1 redressée est valorisée par la nationalité étrangère 1 codée (NATE1_C_R ← NATE1_C_C) et la nationalité étrangère 2 redressée (NATE2_C_R) n'est pas valorisée.

Traitement supplémentaire sur les nationalités redressées étrangères (NATE1_C_R et NATE2_C_R) dans le programme R2A

Dans le cas du libellé « CONGOLAIS », le codage de la nationalité génère systématiquement le code 178 (République du Congo) alors que dans un certain nombre de cas, il s'agit en réalité d'individus ayant une nationalité relative à la République démocratique du Congo (code 180). Cette erreur est corrigée sur tous les individus, quel que soit leur âge, en tenant compte du libellé du pays de naissance (PNAI_C_R) et en veillant à ne pas générer un doublon de nationalités entre les variables NATE1_C_R et NATE2_C_R.

SI NATE1_C_R = 178 **ET** PNAI_C_R = 180 **ET** NATE2_C_R ≠ 180 **ALORS** NATE1_C_R ← 180
SI NATE2_C_R = 178 **ET** PNAI_C_R = 180 **ET** NATE1_C_R ≠ 180 **ALORS** NATE2_C_R ← 180

Rappel de modalités

L'âge de l'individu en nombre d'années révolues (AGER_R) varie entre 0 et 121.

Indicateur redressé du lieu de naissance (ILN_R)	
Modalité	Signification
1	Individu né en France
2	Individu né à l'étranger

Pays de naissance (PNAI)	
Modalité	Signification
Code sur 3 positions	Pays

Catégorie de l'individu (CPOP)	
Modalité	Signification
01	Individu recensé dans un logement ordinaire
11	Individu accueilli dans un service de moyen ou long séjour (hôpital, maison de retraite, foyer)
12	Membre d'une communauté religieuse
13	Individu logé dans une caserne
14	Individu résidant dans un établissement hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris établissement militaire d'enseignement
15	Détenu
16	Individu accueilli dans un établissement social de court séjour
17	Individu résidant dans une autre catégorie de communauté
21	Individu recensé dans une habitation mobile
22	Sans-abri
23	Marinier

État matrimonial (MATR)	
Modalité	Signification
1	Marié(e)
2	Pacsé(e)
3	En concubinage ou union libre
4	Veuf, veuve
5	Divorcé(e)

6	Célibataire
---	-------------

Sexe de l'individu (SEXE)	
Modalité	Signification
1	Masculin
2	Féminin

Type d'activité condensé (TYPACTC)	
Modalité	Signification
1	Actif
2	Inactif

Type de collecte (TYPCOL)	
Modalité	Signification
0	Papier
1	Internet